

Projet du séjour

GRAND BORNAND



(Tranche d'âge : 8-11 ans)

Direction : Jean-Raymond GUFFROY

LE PROJET EDUCATIF MUNICIPAL

La municipalité de Fontenay sous Bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La Caisse des Ecoles de Fontenay sous Bois, établissement public communal, est en charge de l'organisation et de la gestion des activités périscolaires de la commune. Ses orientations et ses actions sont définies par son Comité d'Administration composé de membres désignés du conseil municipal, de membres élus par les usagers et personnalités désignées. Ces dernières s'inscrivent de façon complémentaire dans le sens des orientations et de la politique de la ville, des finalités et des valeurs du Projet Educatif Municipal.

En ce sens, la Caisse des Ecoles développe les « politiques publiques » en direction des populations « scolaires enfants et jeunes » de la ville de Fontenay sous Bois. Elle définit et organise avec ses services les ressources nécessaires à la mise en œuvre cohérente des différents projets et actions.

La Caisse des Ecoles est l'organisateur pour la ville de Fontenay sous Bois des « accueils collectifs de mineurs » (ACM) regroupant les accueils de loisirs, les mini séjours, les séjours vacances. Elle inscrit ses actions dans une démarche visant à défendre et promouvoir les activités de loisirs éducatifs et le droit aux vacances pour tous. Elle détermine et finance ses projets.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Caisse des Ecoles. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans un cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Projet Educatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,

L'action contre les inégalités sociales,

L'accompagnement à la fonction parentale,

L'éducation à la citoyenneté

NOTRE DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Afin de répondre au Projet Educatif Municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique communs à l'ensemble des agents qu'ils soient permanents ou vacataires du service vacances.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

Notre démarche s'appuie sur 7 principes :

- ⇒ Le souci permanent de l'intérêt éducatif de nos actions
- ⇒ Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes
- ⇒ Promouvoir le vivre-ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage
- ⇒ Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes
- ⇒ Permettre aux enfants d'être acteur et auteur de leurs vacances
- ⇒ Accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- ⇒ Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie

LE CENTRE DE VACANCES

Le centre, est situé au Chinillon, à proximité de la commune du Grand-Bornand (Haute- Savoie).

Le bâtiment est constitué au rez de chaussée, d'une grande salle à manger, d'une cuisine, d'une lingerie, d'un bureau ainsi que d'un local où les enfants peuvent laisser les vestes et les chaussures et où on peut ranger le matériel.

Au premier étage se trouvent l'infirmerie et deux salles d'activité.

Les chambres sont situées au deuxième et troisième étage.

Les chambres accueillent entre 2 et 4 enfants maximum.

LES OBJECTIFS DU SEJOUR

Notre principal objectif est de proposer aux jeunes des vacances au contenu pédagogique riche et dans une structure où ils se sentent en sécurité tant physique qu'affective en prenant en compte les mesures sanitaires.

Favoriser l'autonomie

- En permettant la prise de responsabilité à des impératifs de vie commune (rangement des chambres, toilettes, rangement du matériel après les activités...)

Favoriser la sociabilisation

*- Développer l'esprit de solidarité
- Apprentissage de la vie en collectivité*

Donner aux jeunes le goût de l'effort

- En motivant les enfants à travers certaines activités (la randonnée par exemple) .

Etre à l'écoute et disponible

- Tenir compte de la parole des enfants

Assurer la sécurité

- Etre vigilant en ce qui concerne la sécurité physique, morale et affective des enfants

LES ACTIVITES

Toutes les activités proposées sur le centre favoriseront l'expression, la communication et seront présentées sous une forme plaisante et ludique qui concourra à développer chez les jeunes les notions de créativité et de solidarité.

Nous privilégierons les activités de découverte du milieu de la montagne.

Les enfants seront répartis en sous groupes pour la plupart des activités tout au long du séjour.

Les possibilités d'activités :

- escalade (l'activité d'escalade se fait à l'école d'escalade de la Culaz)*
- randonnées sur la journée (col de la Colombière, col des Annes...),*
- accrobranches (parc aventures de Thônes)*
- visite de la maison de la montagne*
- écomusée de Thônes*
- grands jeux*
- activités manuelles*

RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

Les responsables légaux du mineur seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli.

COVID 19 : informations à retenir

(Ceci est une synthèse non exhaustive des recommandations gouvernementales)

Trois principes guident l'organisation des séjours en cette période de crise sanitaire :

Sécurité, Contrôle et traçabilité.

Des affichages seront présents dans les différents espaces et lieux de vie de la structure.

Gestes barrières et le mètre de distanciation sont applicables tout le temps avec adaptation pour les transports et la restauration

Distanciation

- 1 M tout le temps
- Fonctionnement en sous-groupe pendant toute la durée du séjour avec limitation des interactions entre les sous-groupes.

Port du masque

- Obligatoire pour les encadrants et toute personne en présence des mineurs si moins d'1 M
- N'est pas requis sur le centre pour les mineurs de moins de 11 ans sauf en cas de symptômes d'infection, et s'il y a moins d'1M de distance entre deux mineurs.
- A partir de 11 ans, port du masque obligatoire lors des déplacements vers les lieux de restauration, d'activité et en sortie à l'extérieur.
- Les masques jetables sont fournis par la Caisse des Écoles pour la durée du séjour.

Locaux

- Entretien réalisé une fois par jour au minimum des locaux et objets fréquemment touché (poignées, surfaces, sols)
- Fenêtres des locaux et des chambrées maintenues ouvertes le plus souvent possible pour favoriser la circulation de l'air.

Hygiène des mains

- Tous les points d'eau seront équipés de savon et de serviette à usage unique.
- Des distributeurs de gel hydro alcoolique seront présents dans toutes les salles d'activités et pourront être utilisés sous le contrôle d'un membre de l'équipe.
- Le lavage des mains à l'eau et au savon devra durer au minimum 30 secondes.
- Avant et après chaque activité et repas.

Transports

- Port du masque obligatoire si la distanciation de 1 M n'est pas possible pour les enfants de 11 ans et plus (minibus, autocar, train).
- Minibus nettoyés et désinfectés avant et après utilisation.
- Port du masque obligatoire pour le chauffeur et les accompagnants.

Hébergement

- Distance minimale d'1 M entre chaque lit.
- Lit superposé autorisé en tête-bêche.

Restauration

- Affichage des mesures d'hygiène et des gestes barrières.
- Désinfection des tables et des chaises avant et après chaque repas
- Lavage des mains au savon et à l'eau avant et après le repas.
- Service à l'assiette et panier repas individuel lors des pique-niques.
- Distanciation d'1 M entre chaque table.

Activités

- Activités intérieures et extérieurs majoritairement en sous-groupes.
- Désinfection du matériel (ballon, livre, jeu, crayons, etc.) au moins une fois par jour.
- Lavage des mains avant et après l'activité.

Intervenants extérieurs

- Admis ponctuellement dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

JOURNEE TYPE

7H30 - 8H30 lever et petit déjeuner échelonné

8H30 - 9H30 toilette, rangement des chambres

9H30 - 11H30 activités +rangement

12H00 - 12H45 repas, (lavage des mains avant et après le repas)

13H00 - 14H30 temps calme

14H30 - 17H30 Activité

17h30- 19h00 douche

19H00 - 19H45 repas (lavage des mains avant et après le repas)

20H00 - 21H30 veillée (22H30 pour les pré-ados)

ENCADREMENT ET SECURITE

L'équipe se compose d'un directeur et de 5 animateurs (trices) dont 1 assistante sanitaire.

L'encadrement est d'environ un animateur pour 7 enfants de plus de 6 ans

Les accueils collectifs de mineurs (séjours vacances) sont organisés dans un cadre réglementaire (code de l'Action Sociale des familles - Ministère de la jeunesse et des solidarités actives). Les activités proposées se déroulent dans le respect de la réglementation en vigueur.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Le courrier

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégié pendant le séjour. Ainsi les enfants enverront un courrier aux parents dès leur arrivée puis un deuxième, la seconde semaine. Nous conseillons aux parents de joindre des enveloppes adressées et timbrées.

Très attendus aussi par les enfants, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour.

Voici l'adresse du centre :

Centre de vacances de Fontenay-sous-bois

Chalet "LES AIRELLES"

LE CHINAILLON LE GRAND BORNAND 74450

Le message internet/ le blog

Chaque jour, un message et des photos seront mis en ligne sur le blog du séjour. Toutes les informations relatives à son utilisation seront envoyées par courrier.

En cas de besoin

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence contacter la Caisse des Ecoles.

Si, durant le séjour votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident,...) ou si un problème survenait, la direction contactera directement les parents concernés.

INFORMATIONS DIVERSES

L'argent de poche

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, etc.). Par conséquent, il est limité à 10€ pour les enfants de 8 à 11 ans.

Il faudra le remettre le jour du départ dans une enveloppe au nom de l'enfant.

Objets personnels

Ils sont déconseillés et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de perte ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances.

Le téléphone portable n'est pas autorisé pour cette tranche d'âge .

La communication téléphonique ne sera pas prise en charge.

Si les enfants veulent prendre des photos pendant le séjour, nous vous recommandons d'utiliser un appareil photo jetable.

Linge et trousseau

Il est important de bien marquer le linge, Nous disposons sur le centre de machines à laver, il pourra donc y avoir un lavage des vêtements.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre de vêtements de marque ou de valeur.

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique « centres de vacances »), les recommandations de la direction de séjour et de ne pas surcharger les valises des enfants.

Traitments/ PAI...

Une trousse sera fournir à l'assistant (te) sanitaire le jour du depart.

Les médicaments (non périmés) seront notés au nom de l'enfant.

Les ordonnances sont obligatoires même pour l'homéopathie.

Pour écrire un courrier :

**Chalet les airelles
614 route de samance
Le Chinaillon
74450 Le Grand Bornand**

Pour joindre le Service vacances via la Caisse des écoles :

**Caisse des écoles
01.49.74.74.09
cde@fontenay-sous-bois.fr**